

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018 – 18h30

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Noëlle Bidault, Alain Camus, Damien Lentier, Sylvie Devès, Jean Pellet, Sylvain Hiel.

Excusée : Nadine Gaillard

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour : pour modifier et clore le budget du Roussillon à la demande du percepteur et pour la signature d'une convention pour les analyses de l'eau du Chassezac. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

1^{ère} délibération :

Le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est approuvé à l'unanimité. Le retour pour la commune de Gravières est de 57 339€.

2^{ème} délibération

Madame Bonnaud, ATSEM, souhaite passer de 35h/semaine à 32h/semaine. Une délibération doit être prise pour le Centre de Gestion pour annuler et refaire un nouveau contrat pour modification des horaires. Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

3^{ème} délibération

Il faut prendre une délibération pour faire une demande de subvention auprès du département pour régler les frais de chasse-neige qui s'élèvent à 1 296€. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4^{ème} délibération

Le conseil, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention avec le SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche) pour la maîtrise d'œuvre de l'étude du cheminement piéton du Roussillon à l'école. Toutefois, ce projet est reporté à l'an prochain.

5^{ème} délibération

Par délibération prise à l'unanimité et à la demande du percepteur, le budget du Roussillon sera clos au 1^{er} juin 2018.

6^{ème} délibération

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention tripartite Gravières/Chambonas/Les Salelles et le Syndicat du Chassezac pour la surveillance de l'eau du Chassezac pendant la période estivale. Il y aura 1 à 2 prélèvements par semaine, plus en cas de problème. Coût de l'opération pour la commune : 394€ pour les prélèvements et 578 pour les analyses.

7^{ème} délibération

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil approuve le lancement de la procédure pour la récupération des biens sans maître.

Questions diverses

Le problème des pistes carrossables est soulevé. Il faudrait demander un devis pour la piste du Chausse (d'abord un nettoyage) et celle qui rejoint la piste du Serre de Barre aux Herbals – voir avec les Sapeurs Forestiers Jacques DUSSAUD.

La séance est close à 20h45